

PATINAGE QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

PATINAGE QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2024

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
État des résultats	6
État de l'évolution de l'actif net	7
Bilan	8
État des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 18
Annexe - Résultats par fonction (non audités)	19

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
PATINAGE QUÉBEC

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'organisme Patinage Québec (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou,

si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

1



BeauKher Inc.

Comptable professionnelle agréée

Montréal, le 3 mai 2024

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A123911

PATINAGE QUÉBEC
ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024	2023
Produits		
Subventions		
Ministère de l'Éducation (note 3)	1 638 961 \$	373 828 \$
Tourisme Québec	400 000	-
Fonds Signature Métropole	400 000	-
Patinage Canada	160 000	45 000
Institut National du Sport	39 000	35 000
Autres subventions	4 672	4 585
Renversement de la portion subvention de la dette à long terme (note 13)	<u>-</u>	<u>(10 000)</u>
	2 642 633	448 413
Revenus autonomes		
Patinage Canada	1 059 474	836 991
Inscriptions	887 382	894 610
Commandites (note 4)	93 625	10 000
Sanctions de compétitions	50 584	52 655
Ventes	48 843	75 585
Revenu d'intérêts sur placements	32 466	64 374
Levée de fonds	15 900	11 200
Billetterie	9 454	14 380
Autres revenus	7 816	5 406
Placements Sports (note 5)	<u>5 710</u>	<u>5 730</u>
	<u>2 211 254</u>	<u>1 970 931</u>
	<u>4 853 887</u>	<u>2 419 344</u>
Charges		
Quote-part et subventions redistribuées aux régions et hôtes (note 6)	2 346 251	443 077
Salaires et avantages sociaux	887 193	742 883
Hébergement, per diem et repas	436 115	300 785
Frais de déplacement - compétitions	334 438	277 903
Honoraires contractuels	308 380	300 660
Frais de locations	192 256	190 980
Frais et fournitures de bureau	59 528	38 415
Matériels et équipements	59 117	90 483
Bourses	46 602	60 241
Amortissement des immobilisations corporelles	40 490	7 394
Intérêts et frais bancaires	35 127	29 419
Inscriptions	22 744	20 066
Télécommunications et informatique	18 746	16 037
Honoraires professionnels	10 260	4 375
Mauvaises créances	<u>490</u>	<u>-</u>
	<u>4 797 737</u>	<u>2 522 718</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u><u>56 150</u></u> \$	<u><u>(103 374)</u></u> \$

PATINAGE QUÉBEC**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

	Investi en immobilisations	Affectations internes (note 14)	Non affecté	2024 Total	2023 Total
Solde au début	61 316 \$	400 500 \$	420 091 \$	881 907 \$	985 281 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	-	56 150	56 150	(103 374)
Acquisitions d'immobilisations	22 952	-	(22 952)	-	-
Amortissements des immobilisations	<u>(40 490)</u>	<u>-</u>	<u>40 490</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u><u>43 778</u></u> \$	<u><u>400 500</u></u> \$	<u><u>493 779</u></u> \$	<u><u>938 057</u></u> \$	<u><u>881 907</u></u> \$

PATINAGE QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS 2024

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 144 598 \$	966 401 \$
Débiteurs (note 7)	1 258 345	292 455
Frais payés d'avance	119 271	147 579
Stocks	<u>2 226</u>	<u>4 911</u>
	<u>2 524 440</u>	<u>1 411 346</u>
Immobilisations corporelles (note 8)	43 778	61 316
Placements à long terme (note 9)	<u>431 668</u>	<u>431 668</u>
	<u>475 446</u>	<u>492 984</u>
	<u>2 999 886 \$</u>	<u>1 904 330 \$</u>
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 10)	1 172 810 \$	274 804 \$
Produits perçus d'avance (note 11)	603 919	347 612
Apports reportés (note 12)	<u>285 100</u>	<u>360 007</u>
	2 061 829	982 423
Dettes à long terme (note 13)	<u>-</u>	<u>40 000</u>
	<u>2 061 829</u>	<u>1 022 423</u>
Actif net		
Investi en immobilisations	43 778	61 316
Affectations internes (note 14)	400 500	400 500
Non affecté	<u>493 779</u>	<u>420 091</u>
	<u>938 057</u>	<u>881 907</u>
	<u>2 999 886 \$</u>	<u>1 904 330 \$</u>

Au nom du conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

PATINAGE QUÉBEC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	56 150 \$	(103 374) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	40 490	7 394
Renversement de la portion subvention de la dette à long terme	-	10 000
Frais d'intérêts sur la dette à long terme	<u>-</u>	<u>1 125</u>
	96 640	(84 855)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(965 890)	(74 859)
Stocks	2 685	3 554
Frais payés d'avance	28 308	1 024
Créditeurs	898 006	(36 393)
Produits perçus d'avance	256 307	(19 316)
Apports reportés	<u>(74 907)</u>	<u>264 450</u>
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	<u>241 149</u>	<u>53 605</u>
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	-	(181 460)
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(22 952)</u>	<u>(16 509)</u>
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement	<u>(22 952)</u>	<u>(197 969)</u>
Activité de financement		
Remboursement de la dette à long terme	<u>(40 000)</u>	<u>-</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse	178 197	(144 364)
Encaisse au début	<u>966 401</u>	<u>1 110 765</u>
Encaisse à la fin	<u><u>1 144 598</u></u> \$	<u><u>966 401</u></u> \$

1. Statuts constitutifs et nature des activités

Patinage Québec est un organisme à but non lucratif, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, le 12 janvier 1972. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants:

- Améliorer, encourager et faire progresser le patinage dans toutes ses disciplines et à ces fins, fournir des normes à ses membres.
- Promouvoir les programmes de patinage artistique, tel que préconisé par Patinage Canada en collaboration avec le ministère québécois responsable du sport et tout autre organisme implanté par les différents gouvernements.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur les subventions à recevoir, la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations corporelles amortissables et les frais courus.

Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Apports en biens et services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de biens et services si la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si les biens et services sont utilisés dans le cours normal de ses activités et auraient dû être achetés par l'organisme à défaut d'un apport.

PATINAGE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Inscriptions

Ces produits sont constatés linéairement sur la période couverte par ces derniers.

Patinage Canada

Les produits de cotisations reçus de Patinage Canada sont constatés linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Ventes

Ces produits sont constatés lorsque le service est rendu ou lorsque le bien est livré.

Intérêts

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Sanctions de compétitions

Les revenus de sanctions sont constatés lorsque le service est rendu.

Billetterie, Levée de fonds, Commandites

Ces revenus sont constatés lorsque l'évènement a eu lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Matériel de compétitions	Amortissement dégressif	7 ans
Matériel et équipement	Amortissement linéaire	20 %

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût se composent de l'encaisse et des débiteurs et des placements à long terme.

Les passifs financiers évalués au coût se composent des créditeurs et de la dette à long terme.

Les risques auxquels l'organisme s'expose sur ses instruments financiers sont présentés à la note 15.

PATINAGE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

3. Subventions du Ministère de l'Éducation

	2024	2023
Programme de soutien aux événements sportifs internationaux (PSESI)	952 500 \$	- \$
Programme de soutien à l'engagement d'entraîneurs(es)	314 162	-
Programme de soutien aux fédérations sportives (PSFSQ)	191 558	171 235
Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE)	<u>180 741</u>	<u>202 593</u>
	<u><u>1 638 961</u></u> \$	<u><u>373 828</u></u> \$

4. Commandites

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu des apports en biens et services de la part de ses commanditaires. Aucun revenu n'a été constaté pour ces apports car la direction n'est pas en mesure d'en estimer la juste valeur.

PATINAGE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

5. Placements Sports et Loisirs

L'organisme cède la propriété de 20 % (20 % en 2022) des dons admissibles au programme Placements Sports et Loisirs ainsi que l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à la Fondation du Grand Montréal.

Ces sommes ne figurent pas à l'actif de l'organisme car la propriété et la gestion ont été cédées à la Fondation pour une période minimale de 10 ans.

Au 31 mars 2024, les sommes cédées à la Fondation du Grand Montréal s'élèvent à 133 844 \$ (133 844 \$ en 2023), évaluées au coût.

Au cours de l'exercice, la Fondation a versé des revenus d'intérêts de 5 710 \$ à l'organisme (5 730 \$ en 2023). Ces sommes ont été utilisées pour les frais de locations.

Appariement

Au cours de l'exercice, aucun don et aucun appariement n'a été reçu (0 \$ en 2023).

6. Quote-part et subventions redistribuées aux régions et hôtes

	2024	2023
Redistribution - compétitions nationales	1 752 500 \$	- \$
Engagements des entraîneurs	299 250	-
Redistribution aux régions - Patinage Canada	235 549	217 551
Redistribution - compétitions provinciales	<u>58 952</u>	<u>225 526</u>
	<u><u>2 346 251</u></u> \$	<u><u>443 077</u></u> \$

7. Débiteurs

	2024	2023
Subventions à recevoir	1 009 318 \$	176 307 \$
Patinage Canada	131 385	70 685
Comptes clients	86 574	19 810
Intérêts à recevoir sur placements	14 820	14 820
Taxes de vente à recevoir	14 770	9 394
Autres sommes à recevoir	<u>1 478</u>	<u>1 439</u>
	<u><u>1 258 345</u></u> \$	<u><u>292 455</u></u> \$

PATINAGE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2024

8. Immobilisations corporelles

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel et équipement	29 948 \$	29 948 \$	- \$	- \$
Matériel de compétitions	<u>120 453</u>	<u>76 675</u>	<u>43 778</u>	<u>61 316</u>
	<u>150 401 \$</u>	<u>106 623 \$</u>	<u>43 778 \$</u>	<u>61 316 \$</u>

Au cours de l'exercice, la direction a modifié la méthode comptable pour ses immobilisations corporelles. Le matériel de compétitions était amorti selon la méthode dégressive sur une période de 10 ans jusqu'au 31 mars 2023. Depuis le 1er avril 2023, la période d'amortissement est de 7 ans.

9. Placements à long terme, au coût

	2024	2023
Placements garantis, échéant entre le 13 juin 2025 (idem en 2023) et portant un taux de rendement garanti cumulatif de 5,255 %	281 383 \$	281 383 \$
Placement garanti, échéant le 14 décembre 2026 (idem en 2023)	75 144	75 144
Placement garanti, échéant le 13 décembre 2027 (idem en 2023) et portant un taux de rendement garanti cumulatif de 13,813 %	<u>75 141</u>	<u>75 141</u>
	<u>431 668 \$</u>	<u>431 668 \$</u>

10. Crédoiteurs

	2024	2023
Comptes fournisseurs et frais courus	1 084 367 \$	190 319 \$
Salaires et vacances à payer	<u>88 443</u>	<u>84 485</u>
	<u>1 172 810 \$</u>	<u>274 804 \$</u>

PATINAGE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

11. Produits perçus d'avance

L'organisme encaisse des produits d'avance tels que les cotisations annuelles pour une période différente de l'exercice financier de l'organisme, les inscriptions dont les activités débutent après la fin d'année et les formations prévues au cours du prochain exercice.

	2024	2023
Cotisations	395 358 \$	288 324 \$
Compétitions	183 575	-
Inscriptions	12 815	10 531
Formation des entraîneurs	9 750	16 845
Congrès	2 421	15 762
Développement	<u>-</u>	<u>16 150</u>
	<u>603 919 \$</u>	<u>347 612 \$</u>

12. Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées octroyées au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de programmes spécifiques au cours des exercices subséquents.

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	Solde au 31 mars 2023	Octroyés	Constatés à titre de produits	Solde au 31 mars 2024
Ministère de l'Éducation - PSDE	69 000 \$	159 341 \$	180 741 \$	47 600 \$
Ministère de l'éducation - Engagement des entraîneurs	153 507	160 655	314 162	-
Patinage Canada	137 500	150 000	150 000	137 500
Patinage Canada - Championnats du monde ISU 2024	<u>-</u>	<u>100 000</u>	<u>-</u>	<u>100 000</u>
	<u>360 007 \$</u>	<u>569 996 \$</u>	<u>644 903 \$</u>	<u>285 100 \$</u>

PATINAGE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2024

13. Dette à long terme

Dans le cadre des mesures gouvernementales pour aider les entreprises canadiennes durant la pandémie, l'organisme a obtenu un prêt à terme d'un montant de 40 000 \$ échéant le 31 décembre 2025, sans modalités de remboursement, sans intérêts avant la date d'échéance pour se prévaloir de la subvention.

Ce prêt est garanti par le gouvernement du Canada et comprend jusqu'à 10 000 \$ convertibles en subvention s'il est remboursé au plus tard le 31 décembre 2023.

À compter du 1er janvier 2024, le prêt portera intérêt au taux de 5% l'an, calculé et payable mensuellement.

	2024	2023
Dette à long terme	<u>-</u> \$	<u>40 000</u> \$

Puisque l'intention de la direction était de rembourser la totalité de la dette au plus tard le 31 décembre 2023, la portion subvention de 10 000\$ a été constatée en revenu durant l'exercice terminé au 31 mars 2021.

Toutefois, au cours de l'exercice précédent, l'organisme a reçu de nouvelles informations à l'effet qu'il ne pourrait pas se prévaloir de cette subvention. Par conséquent, la direction a renversé la portion subvention au 31 mars 2023 et la dette a été remboursée dans sa totalité au cours de l'exercice.

14. Affectations internes

Au cours des exercices antérieurs, le conseil d'administration a résolu d'affecter les sommes suivantes de son actif net:

Fonds de prévoyance	250 500 \$
Engagement et formation des entraîneurs	50 000
Développement des patineurs	50 000
Équipe du Québec	<u>50 000</u>
	<u>400 500</u> \$

Ces affectations internes ne peuvent être utilisées à d'autres fins sans le consentement au préalable du conseil d'administration.

15. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et ses apports reportés.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé à ce type de risque sur les placements à long terme.

16. Engagement contractuel

Au cours de l'exercice, l'organisme a signé une convention collective en vigueur jusqu'au 31 mars 2026.

Une clause de cette convention oblige l'organisme à verser une indemnité de départ à tout salarié ayant plus d'un an d'ancienneté mis à pied s'il n'est pas rappelé à l'intérieur d'une période de douze (12) mois.

L'indemnité est établie selon un nombre de jours et varie en fonction de l'ancienneté de l'employé.

Au 31 mars 2024, il n'y a pas d'engagement à payer car aucun employé n'a été mis à pied au cours de l'exercice (0 \$ en 2023).

PATINAGE QUÉBEC**ANNEXE - REVENUS ET DÉPENSES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

	2024 (Non audité) \$	2023 (Non audité) \$
Produits		
Manifestations	2 519 410	900 605
Fonctionnement	1 543 470	1 243 040
Développement	777 726	264 503
Vie démocratique et Régie	13 281	11 196
	<u>4 853 887</u>	<u>2 419 344</u>
Charges		
Manifestations	2 660 365	940 208
Fonctionnement	1 426 273	1 231 473
Développement	661 582	269 391
Vie démocratique et Régie	49 517	81 646
	<u>4 797 737</u>	<u>2 522 718</u>
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	<u>56 150</u>	<u>(103 374)</u>